



# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 AVRIL 2025

## PROCÈS-VERBAL

L'an 2025 et le 3 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, Vitor VALENTE

**Présents :** M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme LOTT Myriam

**Avant de nommer un secrétaire de séance, Monsieur le Maire demande aux  
Membres du Conseil de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour,  
Il s'agit de la demande de subvention DRAC au titre de la DGD**

**A été nommé(e) secrétaire :** M. BRÉGÈRE-MAILLET Jean

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

**Date de la convocation :** 21/03/2025

**Date d'affichage :** 21/03/2025

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- **Décision D2024 010** relative à l'acceptation de dons qui ont été faits à la Mairie Musée tout au long de l'année (*détail sur le site rubrique « Vie Municipale », recueil des actes administratifs, décisions*)
- **Décision D2024 011** relative à l'acceptation d'un don qui a été fait par Monsieur Georges, pour les enfants de la commune.
- **Décision DCO2025 001** relative à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'intervention d'une archiviste itinérante.  
Elle interviendra sur une période de 15 jours, elle libèrera les locaux des documents qui peuvent être détruit et fournira le procès-verbal de récolement.

## Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **0**
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **7**

## **Sommaire**

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024,

### **Fiscalité Locales**

2. Vote des taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2025,

### **Ressources Humaines**

3. Effectif du Personnel pour 2025,

4. Présentation de la synthèse du **Rapport Social Unique (RSU) 2023**,

### **Intercommunalité**

5. Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,

### **Subventions**

6. Demande de DSIL 2025 pour le changement des menuiseries des bâtiments en location,

7. Demande d'une subvention auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

### **Finances**

8. Adoption du **Compte Financier Unique (CFU) 2024**,

9. Affectation du Résultat 2024,

10. Adoption du Budget Primitif pour 2025,

11. Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2025,

### **Subventions**

12. Demande de subvention DRAC au titre de la DGD,

13. Questions diverses.

## **1) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 10 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 10 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Stéphanie PACTON.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

*Madame Grémy note que dans le projet du futur ALSH il n'est pas précisé les coûts définitifs, ni la réaffectation de l'actuel ALSH.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **valide** à l'unanimité le Procès-Verbal du 10 décembre 2024.

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_01

## **FISCALITÉ**

### **2) Vote des taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2025**

Monsieur le Maire propose, pour la THs, TFPB et TFPNB, de reconduire les taux 2024 en 2025.

	Rappel taux 2024	Taux proposés 2025
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THs)	10,32	<b>10,32</b>
Taxe Foncière (Bâti) TFPB	39,19	<b>39,19</b>
Taxe Foncière (Non Bâti) TFPNB	49,02	<b>49,02</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux de THs, TFPB et TFPNB pour 2025, comme proposés ci-dessus.

*Madame Bruder-Cauquil fait remarquer que les taux votés par la commune n'augmentent pas, mais les bases fiscales, qui ne dépendent pas de la responsabilité de la commune. Elles devraient augmenter d'environ 2,38 % en 2025.*

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_02

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **3) Effectif du Personnel pour 2025**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois permanents et non-permanents nécessaires au bon fonctionnement des services pour 2025, comme suit :

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire Physique	Effectif Physique			
			Pourvus	ETP		
<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</b>						
<b>ATTACHÉS TERRITORIAUX</b>						
Attaché	35h00	1	0	0		
<b>INGÉNIEURS TERRITORIAUX</b>						
Ingénieur	35h00	1	1	1		
<b>RÉDACTEURS TERRITORIAUX</b>						
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35h00	1	1	1		
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35h00	1	1	1		
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>						
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35h00	2	2	2		
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35h00	2	1	1		
Adjoint Administratif	35h00	2	2	2		
<b>AGENTS DE MAÎTRISES TERRITORIAUX</b>						
Agent de Maîtrise Principal	35h00	2	2	1,5		
Agent de Maîtrise	35h00	1	1	1		

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire Physique	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35h00	2	2	2
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35h00	1	1	1
Adjoint Technique	35h00	5	4	4
<b>ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES &amp; SPORTIVES</b>				
Educateur	35h00	1	0	0
<b>OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES &amp; SPORTIVES</b>				
Opérateur APS Qualifié	35h00	1	1	1
<b>ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</b>				
Animateur	35h00	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35h00	1	1	1
Adjoint d'Animation	35h00	2	2	2
<b>AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES</b>				
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35h00	1	1	1
<b>AGENTS DE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier-Chef Principal	35h00	2	2	2
<b>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET</b>				
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	28h00	1	0	0
Adjoint Technique	28h00	2	2	1.6
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Administratif	15h00	1	0	0
<b>ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</b>				
Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	28h00	1	1	0.8
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT</b>				
<b>ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE &amp; DES BIBLIOTHÈQUES</b>				
Assistant de Conservation	35h00	1	1	1
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Technique	35h00	1	1	1
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT</b>				
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Technique	35h00	1	1	1
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS À TEMPS NON COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT</b>				
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>				
Adjoint Administratif	15h00	1	1	0.42

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire Physique	Effectif Physique			
			Pourvus	ETP		
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS NON COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT</b>						
<b>ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</b>						
Adjoint d'Animation	8h00	1	1	0.22		
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>						
Adjoint Technique	26h79	1	1	0,77		
Adjoint Technique	18h00	1	1	0.51		
<b>NOMBRE TOTAL D'AGENT POUR 2025</b>		<b>42</b>	<b>36</b>	<b>32.82</b>		

PRÉVISIONS EMPLOIS CONTRACTUELS TEMPORAIRES		
Adjoint d'Animation Saisonnier ( <i>BAFA VACANCES</i> )	2	0
Adjoint Technique Saisonnier	1	0
Agent toute catégorie ( <i>INTERIM, etc.</i> )	2	0

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de faire figurer les emplois existants (pourvus) et les emplois « budgétés » qui correspondent aux éventuels avancements de grade, recrutements et remplacements. Il indique d'ailleurs que ce jour, une personne a été sollicitée pour remplacer les ATSEM grévistes.

Madame Bruder-Cauquil demande de faire un point sur les interventions d'intérimaires, à chaque conseil. Madame Duwez précise que cette solution est utilisée également pour le remplacement des agents de restauration.

Monsieur le Maire précise que Constance Lalechère, en plus de son poste à l'accueil, a effectué l'intérim de l'Agence Postale, pendant un mois. Collégialement, les membres du conseil remercient Constance pour ce remplacement.

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_03

#### 4) Présentation de la synthèse du Rapport Social Unique (*RSU*) 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (*RSU*), au titre de l'année écoulée.

En effet, les administrations doivent élaborer chaque année ce rapport qui est établi autour de plusieurs thématiques telles que l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline.

Comme le bilan social, le *RSU* permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution.

Compte tenu de l'avis du Comité Social Territorial qui a été rendu le 12 novembre 2024, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Madame Bruder-Cauquil demande si la commune est dotée d'un Document Unique ? Monsieur le Maire répond qu'il vient d'être terminé, il sera présenté lors d'un prochain conseil.

Délibération CM2025\_04

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **5) Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 30 janvier 2025, le Conseil Communautaire du Pays de Fontainebleau a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, il précise que la commune dispose d'un délai de trois mois à partir de la réception du courrier de Monsieur le Président de la CAPF, soit le 24 février 2025, pour se prononcer sur la modification des statuts.

Considérant que ladite modification porte sur les articles 4 « Siège », 5 « Compétences obligatoires », 6 « Compétences supplémentaires prévues par la loi », 7 « Compétences supplémentaires définies librement » et 15 « Ressources » desdits statuts, afin, d'une part, de modifier l'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération, d'autre part, de mettre la désignation de ses compétences en conformité avec la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et enfin de mettre à jour la liste des ressources de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'**adopter** la modification des statuts de la CAPF
- D'**approuver** lesdits statuts
- De **prendre acte** que cette modification sera prononcée par arrêté préfectoral pris par le représentant de l'Etat dans le Département.

***Vote : Unanimité (23 voix pour)***

Délibération CM2025\_05

## **SUBVENTIONS**

### **6) Demande toutes subventions d'État en 2025 pour le remplacement des fenêtres des logements en location**

Un Bilan Énergétique et Patrimoine a été réalisé par le SDESM sur la commune de Bourron-Marlotte afin de définir les priorités en termes de rénovation énergétique. Il a été effectué sur les années 2018 à 2020.

L'un des axes de réflexions porte notamment sur le changement des huisseries de différents bâtiments, dont trois logements locatifs.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État en 2025.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Moyens financiers	Montant HT	Taux
État – (électionner conformément à la délibération) Toute subvention État (DETR, DSIL, FONDS VERT)	15 350,23 € Le montant se calcule par application du taux sur le montant HT de l'opération.	30,00 %
État – autre (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Régional (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Départemental (préciser) ..... envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Autres (préciser) Fonds de concours CAPF envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input checked="" type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	17 908,60 €	50,00 % <i>du reste à charge</i>
Total aides publiques	33 258,82 € (à compléter)	65,00 % (à compléter)
Emprunts Banque des territoires <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	€	%
Ressources propres	17 908,60 €	35,00 %
	<b>51 167,42 € HT</b>	<b>100,00 %</b>

**Considérant** que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mars - Avril 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Mai 2025

**Considérant** que le coût prévisionnel est estimé à 51 167,42 € HT, soit 53 981,63 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**approuver** :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 51 167,42 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et d'**autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention État 2025.

*Monsieur le Maire précise que si l'État venait à ne pas attribuer de subvention, le montant sollicité auprès de la CAPF serait plus élevé.*

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_06

## 7) Programme d'Actions du Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022 le Conseil Municipal l'avait autorisé à déposer la candidature de la Commune à un FAC, dans le cadre des projets de construction d'une nouvelle bibliothèque avec espace muséal et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Or, le Contrat d'Aménagement Régional ayant été identifié comme un moyen de financement pour la construction de la bibliothèque avec espace muséal et qu'un engagement a déjà été pris pour celle de l'ALSH, il est raisonnable d'attendre la fin du CAR, soit 3 ans, pour poursuivre ce projet.

Sachant que le FAC est établi pour une durée de 3 ans également, Monsieur le Maire propose de l'utiliser pour les mêmes actions que celles qui ont été identifiées dans le CAR, c'est-à-dire, la construction de l'ALSH et l'aménagement de la cour et des abords extérieurs de l'école maternelle.

Cette démarche a pour but de minimiser le besoin de financement qui serait couvert par un emprunt et de ce fait, alléger la section d'investissement.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce programme d'actions dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal, qui est présenté comme suit :

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Autres Financements	Subvention demandée
Nom du projet / des projets				
Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Mai / Juin 2025	2 368 808,86 €	1 369 149,85 €	250 000,00 €
Aménagement de la cour et des abords extérieurs de l'école maternelle	Janvier/Février 2026	248 469,70 €	149 398,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 617 278,56 €</b>	<b>1 518 547,85 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

*Monsieur le Maire précise qu'il est important, compte tenu du contexte économique actuel, de solliciter le maximum d'aides pour la réalisation de ce projet. Il rappelle que des dossiers ont été déposés à la Préfecture (DETR 2025), à la Région Ile de France (CAR), à la CAF dont nous n'avons aucune réponse et au LEADER 77, subventions Européenne. Nous sommes en attente des notifications.*

*Madame Hamel demande s'il y a des délais d'instruction et Monsieur Buiron s'étonne qu'il n'y ait pas de suivi avec la CAF, Monsieur le Maire répond que le dossier est complet et recevable et que notre DGS sollicite régulièrement la CAF pour obtenir une réponse.*

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_07

## FINANCES

*Monsieur le Maire demande à Monsieur Brégère-Maillet de présenter la partie « finances »*

### **8) Adoption du Compte Financier Unique 2024**

#### **Section de Fonctionnement**

DÉPENSES	Budget Primitif 2024	Compte Financier Unique 2024
011 - Charges à caractère général	901 630,00	785 593,97
012 - Charges de personnel & frais assimilés	1 503 400,00	1 472 986,01
014 - Atténuations de produits	45 000,00	36 421,00
023 - Virement à la section d'Investissement	985 000,00	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>Dont sorties de biens (Rue Murger, tableaux, Peugeot 107...)</i>	11 590,00	9 726,40 670 041,33
65 - Autres charges de gestion courante	167 395,30	155 041,12
66 - Charges financières	18 000,00	17 300,74
67 - Charges spécifiques	2 155,00	2 150,13
68 - Dotations aux provisions & dépréciations	2 770,00	-
<b>DÉPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 636 940,30</b>	<b>3 149 260,70</b>

RECETTES	Budget Primitif 2024	Compte Financier Unique 2024
013 - Atténuations de charges	47 800,00	83 987,43
70 - Produits des services, domaine & ventes diverses	271 340,00	310 583,67
73 - Impôts et taxes	249 873,00	275 436,73
731 - Fiscalité locale	1 753 500,00	1 851 475,26
74 - Dotations et participations	401 000,00	426 087,10
75 - Autres produits de gestion courante	49 459,63	58 166,83
76 - Produits financiers	0,00	15,90
77 - Produits spécifiques <i>(Cession Rue Murger et tableaux + rbt Peugeot 107)</i>	0,00	669 983,53
002 - Résultat de fonctionnement reporté	863 967,67	863 967,67
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(moins-value tableau Les Danseuses de French Cancan)</i>	0,00	86,80
<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 636 940,30</b>	<b>4 540 594,70</b>

#### **Résultats 2024 de la section de Fonctionnement**

Dépenses de Fonctionnement  
**Résultat de l'exercice**  
 Résultat reporté 2023  
**Résultat de Clôture**

Dépenses	Recettes
3 149 260,70 €	3 676 627,03 €
	+ 527 366,33 €
	863 967,67 €
	+ 1 391 334,00 €

*Monsieur Brégère-Maillet indique que les résultats sont très satisfaisants, qu'il y a une bonne maîtrise des dépenses, puisque les recettes n'augmentent pratiquement pas*

## Section d'Investissement

DÉPENSES	Budget Primitif 2024	Compte Financier Unique 2024
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00	7 970,40
204 - Subventions d'équipement versées	27 936,00	27 936,00
21 - Immobilisations corporelles	700 260,00	385 430,58
23 - Immobilisations corporelles	1 013 455,00	93 423,84
16 - Emprunts & dettes assimilées	164 000,00	163 065,19
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	566 587,98	566 587,98
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (moins-value tableau Les Danseuses de French Cancan)	0,00	86,80
<b>DÉPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 480 238,98</b>	<b>1 244 500,79</b>

	Reste à Réaliser 2024
21 - Immobilisations corporelles	114 777,00
23 - Immobilisations corporelles	317 249,00
<b>TOTAL Reste à Réaliser Dépenses</b>	<b>432 026,00</b>

RECETTES	Budget Primitif 2024	Compte Financier Unique 2024
13 - Subventions d'investissement <i>Solde Fonds Vert Salle des Fêtes =&gt; 44 599,90 € Solde DSIL Salle des Fêtes =&gt; 50 312,50 € Solde Fonds de Concours Salle des Fêtes =&gt; 32 902,51 €</i>	211 000,00	127 814,91
10 - Dotations, fonds divers & réserves	622 648,98	689 059,67
024 – Produits des cessions d'Immobilisations	650 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	985 000,00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections (Cession Rue Murger et tableaux + rbt Peugeot 107)	11 590,00	9 726,40 670 041,33
<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 480 238,98</b>	<b>1 496 642,31</b>

	Reste à Réaliser 2024
13 – Subventions d'Investissement	6 997,00
<b>TOTAL Reste à Réaliser Recettes</b>	<b>6 997,00</b>

## Résultats 2024 de la section d'Investissement

Dépenses de Fonctionnement  
**Résultat de l'exercice**  
 Résultat reporté 2023  
**Résultat de Clôture**

Dépenses	Recettes
677 912,81 €	1 496 642,31 €
	+ 818 729,50 €
-566 587,98 €	
	+ 252 141,52 €

## **Résultats de l'exercice 2024 présentés par la Commune**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	3 149 260,70 €	677 912,81 €
Recettes	3 676 627,03 €	1 496 642,31 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>527 366,33 €</b>	<b>818 729,50 €</b>
Report N-1	863 967,67 €	- 566 587,98 €
<b>Résultat global de l'exercice N</b>	<b>1 391 334,00 €</b>	<b>252 141,52 €</b>
Reste à réaliser dépenses		-432 026,00 €
Reste à réaliser recettes		6 997,00 €
<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>1 391 334,00 €</b>	<b>-172 887,48 €</b>
		<b>1 218 446,52 €</b>

Monsieur Brégère-Maillet précise que Monsieur le Maire va chercher les subventions avant de réaliser des travaux et qu'il n'a pas fait d'emprunt depuis le début du mandat.

Madame Pacton demande s'il est possible d'épargner la somme de 650 000 €, Monsieur le Maire répond qu'il a posé la question à Monsieur Alliot du Service de Gestion Comptable et qu'il n'a pas encore de réponse.

En tout état de cause, Monsieur Brégère-Maillet indique que les résultats sont bons et que c'est une bonne gestion. Il précise que les économies qui ont été faites vont servir à autofinancer des travaux d'investissement.

### **Analyse du Résultat**

Il est précisé qu'une partie du résultat de clôture est constituée de la vente de la maison de Monsieur Didier.

En effet, celle-ci a été prévue en recettes d'investissement 2024 et constatée en recettes de fonctionnement du compte financier unique 2024, chapitre 77.

Sachant que cette somme est destinée à la construction d'un espace d'exposition de la collection de Monsieur Didier, le résultat réel de clôture est donc de :

$$1 218 446,52 € - 650 000 € = \mathbf{568 446,52 €}.$$

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Monsieur Alain BUIRON, doyen d'âge, procède à l'adoption du Compte Financier Unique de 2024.

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_08

## 9) Affectation du Résultat 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, Monsieur le Maire demande de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'**affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	527 366,33 €
B – Résultats antérieurs reportés	863 967,67 €
<b>C – Résultat à affecter</b>	<b>1 391 334,00 €</b>
D – Solde d'exécution d'investissement	
▪ D 001 ( <i>besoin de financement</i> )	0,00 €
▪ R 001 ( <i>excédent de financement</i> )	252 141,52 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
▪ Besoin de financement	-432 026,00 €
▪ Excédent de financement	6 997,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>172 887,48 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>172 887,48 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 218 446,52 €</b>

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_09

## 10) Adoption du Budget Primitif pour 2025

*Monsieur Brégère-Maillet poursuit les explications et présente le Budget Primitif pour 2025*

### Présentation de la Section de Fonctionnement

DÉPENSES	Budget voté En 2024	Propositions Budget 2025
011 - Charges à caractère général	901 630,00	956 370,00
012 - Charges de personnel & frais assimilés	1 503 400,00	1 635 600,00
014 - Atténuations de produits	45 000,00	40 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	167 395,30	151 935,52
66 - Charges financières	18 000,00	25 050,00
67 - Charges spécifiques	1 500,00	1 500,00
68 - Dotations aux provisions & dépréciations	2 770,00	2 550,00
023 - Virement à la section d'Investissement	985 000,00	1 025 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 590,00	11 434,00
<b>DÉPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 636 940,30</b>	<b>3 849 439,52</b>

RECETTES	Budget voté En 2024	Propositions Budget 2025
013 - Atténuations de charges	47 800,00	34 220,00
70 - Produits des services, domaine & ventes diverses	271 340,00	238 700,00
73 - Impôts et taxes	249 873,00	249 873,00
731 - Fiscalité locale	1 753 500,00	1 754 500,00
74 - Dotations et participations	401 000,00	317 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	49 459,63	33 700,00
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00	2 500,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	863 967,67	1 218 446,52
<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 636 940,30</b>	<b>3 849 439.52</b>

### Présentation de la Section d'Investissement

DÉPENSES	Budget voté En 2024	Propositions Budget 2025
20 - Immobilisations incorporelles	6 600,00	9 200,00
204 - Subventions d'équipement versées	27 936,00	34 836,00
21 - Immobilisations corporelles	701 660,00	775 374,00
<b>23 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 013 455,00</b>	<b>2 235 050,00</b>
231/Opération ALSH - Construction de l'ASLH		1 585 050,00
231/Opération Biblio_Musée – Espace d'Exposition		650 000,00
16 - Emprunts & dettes assimilées	164 000,00	115 000,00
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	566 587,98	/
<b>DÉPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 480 238,98</b>	<b>3 169 460,00</b>

*Monsieur Brégère-Maillet explique qu'au chapitre 23 n'ont été prévus qu'une partie des travaux de l'ALSH. La somme correspondant à la vente de la maison de Monsieur Didier (650 000 €) est affectée à l'espace d'exposition.*

*Il précise que, de la même façon, les subventions obtenues pour l'ASLH, inscrites en recettes d'investissement, n'ont pas été prévues en totalité.*

RECETTES	Budget voté En 2024	Propositions Budget 2025
13 - Subventions d'investissement	211 000,00	673 997,00
<b>16 – Emprunts &amp; dettes assimilées</b>		<b>693 000,00</b>
1641 – Prêt Relais TVA		193 000,00
1641 – Prêt taux fixe ou ligne de trésorerie		500 000,00
10 - Dotations, fonds divers & réserves <i>Dont 172 887,48 € d'affectation du résultat de fonctionnement</i>	622 648,98	227 887,48
024 – Produits des cessions d'Immobilisations	650 000,00	286 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	985 000,00	1 025 000,00
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté		252 141,52
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	11 590,00	11 434,00
<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 480 238,98</b>	<b>3 169 460,00</b>

Monsieur Brégère-Maillet fait remarquer que, pour la première fois de cette mandature, deux emprunts ont été prévus au budget. Un emprunt très court terme de 193 000 €, qui générera peu d'intérêts. Il correspond au montant du Fonds de Compensation de la TVA (14,85 % du coût HT) et sera remboursé en N+1. Et un emprunt réel de 500 000 €. Ce montage financier est assez intéressant car toutes les possibilités de la commune, ne sont pas utilisées. Il ajoute qu'il est très rassurant de savoir que la commune peut soutenir un programme de cette ampleur avec un emprunt de 500 000 €, mais attention, toutes les subventions n'ont pas encore été notifiées.

Madame Pacton demande si, stratégiquement, il n'est pas intéressant d'emprunter plus ? Monsieur Brégère-Maillet répond qu'un emprunt génère des frais de fonctionnement et qu'il n'est donc pas judicieux d'augmenter son montant. Monsieur Brégère-Maillet répond qu'il n'est pas conseillé d'emprunter s'il n'y a pas de besoin car cela alourdi la section de fonctionnement par les intérêts qui en découlent.

Monsieur le Maire précise d'une part, qu'il s'est assuré d'obtenir le maximum de subventions et d'autre part, qu'il ne souhaite pas emprunter plus que le reste à charge. Il sera ajusté en fonction des subventions obtenues. Il précise également, que le montant des aides sera connu lorsqu'il faudra conclure l'emprunt.

Monsieur Brégère-Maillet ajoute que pour le moment, le coût définitif des travaux n'est pas connu, qu'il est juste estimé. Il n'est donc pas possible d'affirmer que le montant final de l'emprunt sera de 500 000 €. Il fait également remarquer que la quote-part de la vente du leg de Monsieur Desaty a été inscrite car elle sera vendue prochainement.

Monsieur le Maire dit que le prêt pour l'ALSH contribue à augmenter le patrimoine de la commune. Ce budget contient également des travaux de voirie, du renouvellement de matériel pour les services techniques et de l'entretien de bâtiments communaux qui sont autofinancés.

Madame Bruder-Cauquil demande si la commune détient une salle à la Renaissance ? Monsieur le Maire répond que oui, à la place de l'ancien Office du Tourisme mais elle appartient à l'OPH de Nemours qui la met gentiment à disposition de la commune. Elle accueille l'atelier de réfection des sièges.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2025 présenté en équilibre à 7 018 899,52 € :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 849 439,52 €	3 849 439,52 €
Section d'Investissement	3 169 460,00 €	3 169 460,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 018 899,52 €</b>	<b>7 018 899,52 €</b>

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_10

## **11) Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2025**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2025. Les propositions se chiffrent à :

Article 65748	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions de fonctionnement aux associations</li> <li>- Subvention à l'école maternelle</li> <li>- Subvention à l'école élémentaire</li> </ul>	18 750,00 € 1 500,00 € 3 500,00 €
Article 657362	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</li> </ul>	16 500,00 €

*Monsieur Colas explique qu'une somme supplémentaire avait été accordée au Judo pour l'achat de tatamis. A la demande de Monsieur le Maire, le Président de la communauté d'agglomération va équiper tous les gymnases qui lui ont été transférés, de nouveaux tatamis, dont celui de Bourron-Marlotte. Le montant qui avait été alloué pour l'achat des 7 tatamis, ne sera donc pas versé. Monsieur Brégère-Maillet précise qu'il s'agit d'une enveloppe maximum et que la collectivité n'est pas obligée de verser la totalité. Il suffira de faire une décision modificative lors du prochain conseil.*

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_11

## **12) Demande de subvention DRAC au titre de la DGD dans le cadre du dispositif « Élargissement des Horaires des Bibliothèques »**

Il est rappelé à l'Assemblée que lors de sa séance 1<sup>er</sup> avril 2022 le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de demander une subvention à la DRAC pour la création d'un poste d'assistant de conservation dans le cadre du dispositif « Elargissement des horaires des bibliothèques ».

L'Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques a été recruté le 18 octobre 2022, ce qui a permis d'élargir l'amplitude horaire de la bibliothèque municipale de 7h00 à 11h00.

Ce dispositif étant prévu sur une durée de 5 ans, il y a lieu de déposer une quatrième demande pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**autoriser** Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC une demande de subvention au titre de la **Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** dans le cadre du dispositif « Elargissement des Horaires des Bibliothèques ».

**Vote : Unanimité (23 voix pour)**

Délibération CM2025\_12

## **Informations du Maire et des Commissions**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un Fonds LEADER a été demandé pour la construction de l'ALSH et que le dossier est en cours de traitement.

Il rappelle que le montant des aides allouées dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional est de 700 000 € pour la construction de l'ALSH et de 100 000 € pour l'aménagement de la cour de la maternelle et des abords extérieurs et, qu'à cet effet, la signature des conventions avec la Région Ile de France et la remise du chèque de 800 000 € sera effectuée le **lundi 5 mai 2025 à 11h00** en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT qui est le représentant de Madame Valérie PECRESSE, Madame Valérie LACROUTE Vice-Présidente de la Région Ile de France, Madame Béatrice RUCHETON Vice-Présidente Environnement du Département et Monsieur Pascal GOUHOURY Conseiller Départemental. Il invite tous les membres du conseil municipal à assister à cet évènement.

Monsieur le Maire remercie toutes les commissions pour leur implication dans les manifestations et le travail effectué.

### *Christophe COLAS – Sport – Animation - Loisirs*

- ⇒ Monsieur Colas remercie toutes les personnes qui ont participé à l'évènement « Citoyens Sauveteurs », qui a eu une très belle fréquentation avec plus de 500 personnes sur la journée. Cette manifestation a été associée à « Route 77 » à l'occasion de la Journée Rouge, c'est-à-dire des véhicules rouges comme les camions de pompiers. Il était possible de choisir un véhicule et de faire une promenade à son bord. Cette activité a remporté un très grand succès. Tous les bénéfices, environ 2 000 €, seront reversés aux Pupilles des Pompiers.
- ⇒ La prochaine manifestation est la Chasse aux œufs, le dimanche 20 avril 2025. Rendez-vous à 10h00 pour les personnes qui souhaitent participer car le public arrive à 11h00.
- ⇒ Pour le Vide Maison du 27 avril 2025 qui est organisé par la commune, beaucoup d'inscriptions se font via un QR Code. Un plan sera mis à disposition des participants.
- ⇒ L'évènement « Une naissance, un arbre » sera associé à la journée verte le 18 mai 2025 au terrain Vlasto. Cette année seront plantés les arbres prévus en 2024 car cette manifestation avait dû être annulée compte tenu de la météo. L'édition 2023/2024 mettra à l'honneur 26 enfants.
- ⇒ Comme l'année passée, la fête du village se tiendra la veille du Forum des Associations en restant sur la formule du pique-nique géant et aura comme thème « Soirée Disco » animée par un DJ avec la présence de Foodtruck et d'animations pour les enfants.

### *Nathalie DUWEZ – Affaires Scolaires – Jeunesse & Petite Enfance*

Madame Duwez précise de la commission se réuni après chaque conseil municipal enfants qui a lieu une fois par mois.

- ⇒ Le Carnaval a eu lieu le 15 mars 2025 avec de nombreux participants. Le défilé allait jusqu'à la maison de retraite, ce moment de partage était très sympathique.
- ⇒ Les parents délégués vont être reçus par Monsieur le Maire le 8 avril 2025 en mairie afin d'expliquer le projet ALSH qui va être construit.
- ⇒ Les inscriptions scolaires ont commencé. Les familles sont reçues le samedi matin. Il y a eu deux sessions, la prochaine est prévue le 12 avril 2025.
- ⇒ Tout le conseil municipal enfants, c'est-à-dire 12 enfants, a participé à la commission « menu » où ils ont pu s'exprimer. C'était un échange important apprécié par le diététicien de chez Depreytère.
- ⇒ La kermesse des écoles aura lieu cette année, à la demande des petits cartables, le dimanche 22 juin 2025 car certains parents travaillent le samedi et ne peuvent pas y assister.

### Chantal PAYAN - Urbanisme

Le Commissaire enquêteur a tenu une permanence en mairie, le samedi 15 mars au sujet de l'enquête publique pour le futur PLUi. Une quinzaine de personnes se sont déplacés qui n'étaient pas toutes de Bourron-Marlotte. Le Commissaire enquêteur a été très apprécié, il était très pédagogique, très à l'écoute, les habitants sont repartis très satisfaits. Toutes les remarques, qui portaient essentiellement sur des zonages, ont été consignées dans un registre et seront étudiées par la commune et la communauté d'agglomération. Chaque remarque obtiendra une réponse.

### Christelle CERCEAU – Affaires Sociales

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni pour voter le budget, la participation de la commune est de 16 500 € et 12 000 € de la Fondation Monier.

La commission des affaires sociales travaille actuellement sur la rédaction d'un règlement intérieur pour fixer les conditions d'occupation du logement d'urgence.

### Gustave DE FARIA – Développement économique - Tourisme

- ⇒ Le 28 avril 2025 à 19h30 à l'Espace Jean Renoir aura lieu une réunion avec les acteurs économiques de la commune, les élus sont cordialement invités. L'objectif est de recréer une association des commerçants/artisans.
- ⇒ Dans le cadre des zones économiques, la CAPF a missionné un cabinet d'études pour réaliser un programme d'actions, en vue de se doter d'un Schéma Directeur portant sur l'immobilier d'entreprise et le foncier économique, dans le but de concilier l'attractivité du territoire, développer des filières stratégiques pour le maintien et la création des emplois de proximité.
- ⇒ A l'occasion d'une réunion de l'EPAGE a eu lieu le vote des taxes notamment le GEMAPI. Pas d'augmentation, elle reste à 3 € par habitant.
- ⇒ La réunion pour le vote du budget du SMICTOM n'a pas eu lieu car il n'y avait pas le quorum, mais les membres présents ont pu l'examiner et constater que les cotisations n'augmenteront pas, malgré les investissements qui ont été faits.

Le problème de ramassage des bacs jaunes, tous les 15 jours, a été soulevé car beaucoup de citoyens ont manifesté leur mécontentement. Il est précisé qu'un grand bac devrait suffire sachant que le ½ bac, qui était collecté toutes les semaines, a été remplacé par un grand qui lui est collecté tous les 15 jours. Cela revient au même. Afin d'optimiser la place il est suggéré de compacter les bouteilles en plastique dans le sens de la longueur.

Il est précisé que le SMICTOM délègue au SMITOM le ramassage des déchets verts et pour des problèmes logistiques, il ne faut pas mettre plus de 30 kg (*levage des containers*), le reste doit être déposé à la déchèterie. Une communication sera lancée au niveau d'une part, des bacs marrons qui ne sont plus utilisés, il sera possible de les redonner et d'autre part, de la façon de remplir les bacs jaunes.

### Myriam LOTT – Affaires Culturelles

Les six classes de l'école élémentaire ont visité l'exposition sur les Abeilles qui a été organisée par le Gêne avec l'appui de la famille Hamette.

Lundi soir s'est tenue une « soirée débat » sur la république de Weimar. L'intervenant était un historien très connu, Johann Chapoutot, qui a drainé beaucoup de monde. L'espace Renoir était plein, par contre les personnes au fond de la salle n'entendaient pas bien. *Monsieur Buiron précise que les intervenants devraient se mettre sur la scène avec un micro car, effectivement lorsque l'on est dans le fond de la salle il est difficile de voir et d'entendre le conférencier.*

Le prochain débat est prévu le lundi 12 mai et portera sur la transition écologique.

Cette année, la thématique de la Nuit des musées, qui se déroulera le 17 mai, portera sur le portrait dans la collection de la mairie musée. La mairie détient une collection riche de portraits. Cette thématique fait écho au projet pédagogique de l'école qui est sur le portrait. Ce même week-end se déroulera l'ouverture des ateliers d'artistes organisé par l'Atelier Delort avec un point d'ancre à l'Espace Renoir.

Véronique MOURICHON pour Jean-Charles GANDON - Environnement

Le dimanche 23 mars 2025 a eu lieu la 7<sup>ème</sup> édition de « Forêt Belle » organisée par le SMICTOM. En deux heures, 500 kg de déchets ont été collectés, sans tenir compte des grosses pièces (pneus, gravats, ferraille, colonnes de lavabo, etc.) qui ont été directement déposé à la déchetterie. Les membres de la commission environnement remercient tous les acteurs du territoire, les citoyens du village, le conseil municipal enfants, les élus présents et particulièrement les services techniques qui ont fait un bon travail.

*Madame Pacton indique avoir été interpellée par un parent d'élève qui proposait de faire participer les écoles, dans le cadre de la semaine de l'écologie. Madame Mourichon répond qu'effectivement, la mairie l'organise le dimanche mais elle dure en réalité toute la semaine. Monsieur le Maire ajoute que les parents peuvent faire participer les enfants.*

*Monsieur De Faria précise que d'autres collectivités du Pays de Fontainebleau l'ont fait toute la semaine. Madame Duwez dit qu'il faut des parents accompagnants, même s'il s'agit d'une activité scolaire.*

*Madame Pacton explique que c'est par les enfants que cette prévention porte ses fruits, il n'est pas question, bien évidemment, d'atteindre les quinquagénaires qui se débarrassent de leurs déchets à longueur de route, il n'y a plus rien à faire. Mais l'école pourrait s'emparer de ce sujet d'autant qu'elle travaille parfois sur le développement durable et l'écologie et que cela pourrait faire partie d'une sortie scolaire. Madame Duwez insiste sur le fait que l'école travaille déjà avec le SMICTOM.*

*Monsieur Colas rebondi sur la commission environnement pour indiquer qu'en annexe de son compte rendu, figure la « fête du vélo ». Le schéma cyclable au sein de la CAPF se développe toujours. Le groupe de travail étudie la possibilité de relier Bourron-Marlotte à Fontainebleau, il propose d'ailleurs qu'un groupe de travail soit également constitué au sein du conseil municipal car la CAPF nous encourage à développer ce projet. Cette manifestation aura lieu le 15 juin prochain de 11h00 à 17h00 à Barbizon puisque la piste cyclable qui part du cimetière de Fontainebleau jusqu'à Barbizon, sera inaugurée.*

Stéphanie PACTON pour Laurence LAVAUZELLE - Communication

Finalisation du BM Actus en précisant que le budget sera présenté dans le prochain.

Madame Pacton souhaite s'adresser à Madame Bruder-Cauquil au sujet de l'article qui apparait dans l'encart « Libre Expression des Minorités Municipales » qui est assez dérangeant, puisqu'il est adressé directement aux personnes de la communication. Effectivement, il est reproché de fournir un BM qui retrace, avant tout par des photos, ce qui s'est passé sur la commune et qu'il n'y a pas d'articles de fond. Elle précise que Bourron-Marlotte a la chance d'avoir des élus très présents sur les manifestations, ils sont donc en photo.

*Monsieur le Maire indique à Madame Bruder-Cauquil qui a bien compris que cet encart lui était destiné et précise qu'il n'avait pas pour habitude d'intervenir sur ce qu'elle écrivait, mais il trouve détestable que la commission communication soit attaquée. Il précise qu'il n'intervient pas dans le montage du BM, qu'il écrit uniquement l'édito et qu'il ne décide pas du choix des photos.*

*Madame Bruder-Cauquil explique qu'elle ne fait que remonter les remarques des habitants.*

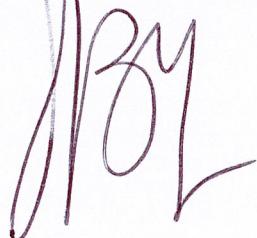
*Madame Hamel précise qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter des photos d'évènements car il manque parfois de matériel. Madame Bruder-Cauquil dit que ce n'est pas les photos qui manquent, c'est les articles. Monsieur le Maire ajoute qu'il est demandé à tous les rapporteurs des commissions de fournir les articles. Madame Bruder-Cauquil indique qu'elle avait fait remarquer, lors d'une commission urbanisme, que le sujet qui venait d'être abordé ferait un bon article mais ça n'a pas été suivi d'effet.*

Monsieur le Maire fait remarquer aux membres du conseil, qu'ils sont destinataires du dernier Plan Touristique de Bourron-Marlotte du Pays de Fontainebleau. Il indique que c'est un gros travail qui a été fait, tant au niveau de Fontainebleau Tourisme que de la commission des affaires culturelles. Madame Lott précise qu'il est bilingue.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à  
22h15**

**Jean BRÉGÈRE-MAILLET**  
Secrétaire de Séance

A dark brown ink signature consisting of several curved and intersecting lines forming a stylized 'J', 'B', and 'M' shape.

**Vitor VALENTE**  
Maire,

A blue ink signature consisting of a large, sweeping curve on the left and a series of vertical and diagonal lines on the right, forming a stylized 'V' and 'I' shape.